

**Formulaire de demande d'attestation d'accès
Carte « RITIRATA » 2021**

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :

N° d'attestation :

Direction instructrice : Direction de l'action sociale de proximité

IDENTITÉ :

Nom :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Adresse résidence principale :

Téléphone :

Adresse Mail :

Première demande :

Renouvellement :

Les dossiers complets doivent être adressés impérativement à :

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse

Direction de l'action sociale de proximité (Immeuble Castellani)

Hôtel de la Collectivité de Corse

22 cours Grandval- BP 215

20187 AIACCIU Cedex 1

PIECES À FOURNIR :

- **Le présent formulaire dûment renseigné et signé**
- **Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité**
- **Pièces justificatives de la résidence principale en Corse : factures d'énergie, taxes d'habitation 2020**
- **Revenu fiscal de référence (revenus, pensions, retraite) : avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu 2020, impôt sur le revenu de l'année 2019**
- **Notification justifiant du statut de retraité**

Engagement du demandeur

- J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation du dispositif carte « RITIRATA »
- Je m'engage, sous réserve d'attribution de l'aide, à respecter les conditions de son utilisation ;
- J'atteste la validité de mes déclarations et j'ai pris connaissance des dispositions de l'article 441.7 du code pénal, réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts ci-après rappelés : *« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexact »*.
- Je suis informé(e) que toute irrégularité ou non-respect de mes engagements peuvent entraîner la restitution de mon attestation carte « Ritirata » et le remboursement des avantages perçus à tort.

Fait à _____ le,

Signature

À faire précéder de la mention manuscrite « lu et approuvé »

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA CARTE « RITIRATA »

La carte « Ritirata » est destinée aux retraités résidant en Corse dont le revenu fiscal annuel de référence ne dépasse pas le plafond d'attribution de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (soit 16 826,64 € au 1^{er} janvier 2020).

Une attestation est délivrée à tout retraité respectant les critères d'attribution qui en fait la demande.

Cette attestation est nominative et ne pourra être utilisée qu'à titre personnel.

Elle ouvre droit à réduction dans le domaine des transports maritimes.

Cette réduction de tarif est accordée sur présentation d'une attestation valide, dans la limite de 2 billets aller/retour par année civile et par personne.

Ce droit est réétudié chaque année en fonction des ressources des bénéficiaires.

RAPPEL DES AVANTAGES DE LA CARTE « RITIRATA »

Maritime :

- Facturation par les compagnies d'un billet aller/retour à tarif Ritirata, réduction faite de 50% du prix dans la limite de 85€.